



LES MÉDIÉVALES DE CRÉMIEU 2025

Règlement du marché médiéval

1/ Programmation des Médiévales 2025

La 20ème édition des Médiévales organisée par la municipalité de Crémieu aura lieu sur 2 journées à savoir le samedi 13 et dimanche 14 septembre 2025.

Participation obligatoire sur les 2 jours pour les exposants.

Horaires de la manifestation : samedi de 11h à 22h et dimanche de 11h à 18h.

2/ Droits d'inscription au marché médiéval

Selon délibération du Conseil municipal de Crémieu, les droits d'inscription 2025 pour les 2 journées sont fixés à 55 € le mètre linéaire, profondeur : 3m maximum

Attention : Pas de stand fourni par l'organisateur.

Si électricité demandée : forfait de 25 € supplémentaire par stand à rajouter.

3/ Conditions d'accueil

Les exposants doivent se munir de leur propre matériel : tables, chaises etc...

Si besoin d'électricité, l'exposant doit se munir de ses propres rallonges et multiprises sécurisées. Aucun matériel électrique ne sera fourni par l'organisateur. L'exposant doit utiliser le branchement électrique fourni. Prévoir des éclairages à led.

Les repas sont à la charge des exposants sur les deux journées.

La sécurité et une surveillance de nuit seront mises en place par l'organisateur.

4/ Montage et démontage des stands

L'installation se fera se fera à partir du samedi 13 septembre, de 5h à 8h30.

Le lieu de rendez-vous avec les placiers est : Place de la Poype (près de la Halle)

La mise en place devra être terminée pour 9h, heure de passage des pompiers pour contrôle de sécurité. Aucune possibilité de venir s'installer la veille. L'organisateur ne communiquera pas l'emplacement avant la manifestation.

Toute place non occupée à 8h30 pourra être réattribuée.

Le stand sera démonté le dimanche 14 septembre, à partir de 19h avec obligation de quitter les lieux avant 23h.

5/ Stationnement des véhicules

Pour des raisons de sécurité et pour l'authenticité de la fête, les exposants ne seront pas autorisés à laisser stationner leur véhicule à proximité immédiate des lieux d'exposition après avoir installé leur stand. Un parking « exposants » leur sera réservé, les placiers vous l'indiqueront lors de votre venue.

6/ Assurance

L'assurance « vol, incendie, bris » couvrant les objets exposés est à la charge de l'exposant. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou dégâts des objets exposés

L'exposant non assuré contre ces risques renonce à tout recours contre l'organisateur.

7/ Conditions d'inscription

Être artisan, artiste libre ou producteur.

Être titulaire d'une police d'assurance « Responsabilité Civile »





Avoir réglé en totalité son droit d'inscription avec un chèque libellé à l'ordre du « Trésor Public ».
Toute demande d'inscription non accompagnée d'un chèque du montant intégral de l'emplacement sera retournée à l'expéditeur.

Fournir un justificatif de sa qualité professionnelle attestant de votre activité d'artisan.

Fournir des photos de ses produits et du stand.

L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription sans pour autant en donner l'explication.

8/ Date limite d'inscription

Les dossiers d'inscription complets devront nous parvenir par courrier **avant le 15 juin 2025** à la **Mairie de Crémieu**. Une confirmation écrite d'inscription sera envoyée **à partir du mois de juin 2025**

9/ Attribution et occupation des emplacements

Les emplacements sont fixés par les organisateurs : tout exposant qui ne s'installera pas sur l'emplacement donné à son arrivée pourra faire l'objet d'une exclusion du marché sans dédommagement.

Chaque exposant décorera son stand dans l'esprit médiéval de cette manifestation.

Chaque exposant sera costumé selon cette même thématique, **le costume est obligatoire** pendant toute la durée du marché.

Il est interdit d'exposer ou de vendre des marchandises qui ne seraient pas de la production de l'exposant et/ou stipulés dans la fiche d'inscription.

A son départ, chaque artisan veillera à laisser la place propre.

10/ Clauses particulières

Nous n'accepterons que la nourriture emballée et non cuisinée sur place.

Nous n'acceptons pas la vente de boisson à consommer sur place.

11/ Droit à l'image

L'exposant autorise l'organisateur, ses représentants ou toute personne autorisée par lui, à utiliser, diffuser et publier tout cliché, ou autre captation visuelle, qui seront réalisés pendant les Médiévales de Crémieu 2025, le représentant ou représentant son stand avec ses produits qui y seront exposés. Ces images pourront être utilisées par l'organisateur, ses représentants ou toute personne autorisée par elle sur tout support de communication (papier et numérique), et ce, sans limitation dans le temps.

12/ Annulation

Tout exposant engagé et qui annule sa participation moins d'un mois avant la date de début de la manifestation ne sera pas remboursé quel que soit le motif invoqué.

Pas de remboursement pour cause de conditions météorologiques.

13/ Acceptation du présent règlement

La signature de ce règlement vaut acceptation des conditions du marché médiéval organisé par la ville de Crémieu. L'organisateur fera respecter le présent règlement et se réserve le droit de faire quitter de la manifestation tout exposant qui enfreint ce dernier, sans aucun remboursement ou indemnité.

Fait à

Le :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

